Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 20.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

PEROXAN BIB-40 EV-G · Nom du produit:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation

Initiateur de réaction Pour utilisation industrielle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH

Hilfsstoffe für industrielle Prozesse

Schlavenhorst 71 D-46395 Bocholt Tel: +49 2871 9902-0 Fax: +49 2871 9902-50

Service chargé des

Protection de l'environnement / Sécurité du travail renseignements:

Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com

 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Ora. Perox. G

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger néant · Mention d'avertissement néant

· Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage:

Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle] Mentions de danger H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· vPvB· Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Détermination des propriétés

perturbant le système

endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants dangereux: CAS: 25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle] EINECS: 246-678-3 Org. Perox. D, H242; Aquatic Chronic 4, H413

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Reg-No.: 01-2119495677-17

Autoprotection du secouriste d'urgence.

· Après inhalation: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau: Enlever les vêtements imprégnés du produit.

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Après contact avec les yeux:

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

30-40%

Page: 2/7

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



(suite de la page 1)

Date d'impression : 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BIB-40 EV-G

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets, aigus et différés
4.3 Indication des éventuels
soins médicaux immédiats et
traitements particuliers
nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers
 Equipement spécial de

sécurité: · Autres indications Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Si la tempèrature continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.

En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

X

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante. Nettoyage mècanique et l'èliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation de poussière.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Laver bien les mains avant de taire une pause ou à la fin du travail.

Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier le acides concentres, les alkalis, les accelerateurs (sels des meteaux lourdes et amines).

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter les chocs et les frictions.

 Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Eviter les chocs et les frictions. La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

La matière/le produit est un comburant à l'état sec.



Eviter flammes libres, etincelles, la lumiere du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

• Stockage: Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

(suite page 3)

Page: 3/7

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



(suite de la page 2)

Date d'impression: 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BIB-40 EV-G

lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun:

Exigences concernant les

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés.

· Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):

max.: +30 °C

Classe de stockage:

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances

présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]

Dermique | DNEL Longterm System | 28 mg/kg bw/day (Worker) Inhalatoire DNEL Longterm System 19,7 mg/m3 (Worker)

· PNFC

25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]

PNEC Marinewater sed | 0,892 mg/kg sed dw (AF 1.000) PNEC Freshwater sed 8,9 mg/kg sed dw (AF 100)

PNEC STP 100 mg/l (AF 10)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de

protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Filtre P2

· Protection des mains: Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la

catégorie III.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de

qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butvlcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton) Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



(suite de la page 3)

Date d'impression: 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 20.12.2022

blanc - jaunâtre

Caractéristique

Non déterminé.

Non applicable.

Non applicable.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non applicable.

+80 °C (SADT)

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

Non déterminé.

non déterminée

Non applicable.

Non déterminée.

Non déterminé.

350 - 400 kg/m³

Non applicable.

Peut provoquer un incendie.

Nom du produit: PEROXAN BIB-40 EV-G

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

Couleur:

· Odeur:

· Seuil olfactif:

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

· Supérieure:

· Point d'éclair

· Température de décomposition:

· Température de décomposition:

· pH

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

· Dynamique: Solubilité

· l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

· Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative

· Densité:

· Densité relative

· Masse volumique à 20 °C:

Densité de vapeur:

· 9.2 Autres informations

· Caractéristiques des particules

Voir point 3.

· Aspect:

Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Propriétés explosives:

Changement d'état · Taux d'évaporation:

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables

· Aérosols

· Gaz comburants

· Gaz sous pression · Liquides inflammables

Matières solides inflammables

Substances et mélanges autoréactifs

· Liquides pyrophoriques Matières solides pyrophoriques

Matières et mélanges auto-échauffants

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au

contact de l'eau Liquides comburants

· Matières solides comburantes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Solide

Granulés

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Non déterminé.

Non applicable.

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant néant

néant

néant

néant

néant

néant

(suite page 5)

Page: 5/7

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



(suite de la page 4)

Date d'impression: 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BIB-40 EV-G

· Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

Autres caractéristiques de sécurité

Oxygène actif 3,6 - 4,0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition autoaccélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

10.4 Conditions à éviter

· 10.5 Matières incompatibles:

Dècomposition autoaccèlèrèe à (SADT).

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Décomposition spontannée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés,

et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

Aucun produit de décomposition dangéreux en cas de stockage et de manipulation conformes. · Indications complémentaires:

Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de

réaction pour les situations d'urgence.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicité aiguë

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]

LD50 >5.000 mg/kg (rat) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Lésions oculaires graves/

irritation oculaire · Sensibilisation respiratoire ou

cutanée Mutagénicité sur les cellules

germinales Cancérogénicité

· Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour

certains organes cibles (STOT) - exposition unique · Toxicité spécifique pour

certains organes cibles (STOT)

- exposition répétée · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 6)

Page: 6/7

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BIB-40 EV-G

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]

LC50 / 96h | 750 mg/l (piscis)

- 12.2 Persistance et dégradabilité
- · Degré d'élimination:
- · Classification:

25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]

Dégradabilité (N'est pas facilement biodégradable) (OECD 301 D)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

· Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]

7,3 (20°C)

· Facteur de bioconcentration (FBC)

25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]

BCF 1.820

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PRT· Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

· Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Code déchet: Élimination conformément à la legislation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en

matière d'élimination.

· Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.	

(suite page 7)

Page: 7/7

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 02.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PEROXAN BIB-40 EV-G

(suite de la page 6)

· Indications complémentaires de transport:

Non soumis aux prescription applicables à la classe 5.2. (exempt)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

A noter: Suivre les réglementations locales/nationales.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Service établissant la fiche

technique: Protection de l'environnement / Sécurité du travail

Contact: Tel: +49 2871 9902-0 E-mail: mail@pergan.com

· Numéro de la version

précédente:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route Acronymes et abréviations:

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) DNEL: Derived No-Effect Level (KEACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D
Org. Perox. G: Peroxydes organiques – Type G
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

* * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -